



PROTEGE

PROJET RÉGIONAL OCÉANIQUE DES TERRITOIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES

Relevé de conclusions

Réunion de concertation « Gestion de la fertilité des sols » et « Appui à l'agriculture biologique »

Thème 1 en Polynésie française

18 novembre 2020

DAG Pirae + Visioconférence



Relevé de conclusions
Réunion de concertation « Gestion de la fertilité des sols » et « Appui à l'agriculture biologique »
18 novembre 2020 de 13h30 à 16h00



Liste des participants

- Philippe COURAUD – Directeur de la DAG
- Christine WONG – Ingénieur DAG
- Laurent MAUNAS – Ingénieur DAG
- Karynn MI YOU – Animatrice PROTEGE/DAG, thème « Agriculture et foresterie »
- Thomas MOUTAME – Vice-Président du SPC-PF, Maire de la commune de Taputapuatea
- Jayson ROOPINIA – Collaborateur du Maire de Taputapuatea
- Marc FABRESSE – CAPL
- Bruno ROZIER – Directeur du CFPPA
- Guillaume DELAUNAY – Ingénieur formateur à l'agriculture biologique CFPPA
- Poeti LO – Directrice du SPG BioFetia
- Heiva FAATAUIRA – Assistante et animatrice du SPG BioFetia
- Winiki SAGE – Président de la FAPE
- Gilles PARZY – membre du conseil de la POETCOM, secrétaire de la FAPE
- Françoise HENRY – Agricultrice bio, Vice-Présidente du SPG BioFetia
- Moetini MOUTAME – Agriculteur bio
- Peggy ROUDAUT – Cheffe du projet PROTEGE, CPS
- Clément GANDET – Coordonnateur régional PROTEGE « Agriculture et foresterie », CPS
- Aurélie THOMASSIN – Coordonnatrice territoriale PROTEGE pour la Polynésie française, CPS

En PJ : présentation Powerpoint support des discussions

Préambule

La réunion du 18 novembre 2020 réalisée dans le cadre de PROTEGE avait pour objectif de recenser avec les parties prenantes de Polynésie française liées au thème « Agriculture et foresterie » les projets déjà identifiés et les besoins liés aux thématiques « Gestion de la fertilité des sols » et « Appui à l'agriculture biologique ».

Le programme PROTEGE (2018-2022) en est à la moitié de sa réalisation. Les actions identifiées devront être rapidement mises en œuvre.

Critères recherchés dans les actions portées par PROTEGE

L'équipe CPS rappelle que, pour être validée dans le cadre du projet, l'action doit répondre aux critères suivants :

- 1) Contribution à l'adaptation au changement climatiques et à l'autonomie des filières du secteur primaire ;
- 2) Coopération régionale ;
- 3) Réplicabilité de l'action et/ou bénéficiant également aux autres PTOM ;
- 4) Transversalité des actions souhaitable (en référence aux autres thèmes de PROTEGE) ;
- 5) Action concrète au bénéfice des acteurs locaux (ratio équilibré entre les études et les réalisations de terrain).

Validation et portage des actions

Les pistes d'actions identifiées lors de la réunion seront approfondies lors de prochaines rencontres entre l'équipe PROTEGE, la DAG et les partenaires intéressés.

D'éventuelles réorientations budgétaires pourront être proposées au prochain COPIL du premier trimestre 2021 pour couvrir les dépenses identifiées.

Propositions issues des discussions sur la gestion de la fertilité

- Poursuite des analyses des déchets de poissons récifo-lagonaires et hauturiers (+ nacres, boues aquacoles) dans le but de les valoriser à des fins de fertilisation agricole – Action transversale avec le thème 2 « Pêche côtière et aquaculture » de PROTEGE portée par la Direction des ressources marines ;
- Capitalisation sur l'expérience de la plateforme de compostage de la commune de Taputapuatea pour initier des projets similaires auprès d'autres Communes : amélioration de la plateforme de Raiatea avec le co-financement d'un broyeur, formations et visites des structures mises en place dans cette commune pour valoriser les déchets organiques ;
- Mise en place de parcelles de démonstration de techniques de régénération des sols dégradés par l'agriculture conventionnelle sur des zones agricoles telles que Tubuai, Moorea (ananas), presqu'île de Tahiti, sous cocoteraies, grâce aux techniques agro-écologiques ;
- Actions diverses (formations, démonstrations) à destination des agriculteurs sur l'évaluation de la fertilité des sols et les bonnes pratiques de gestion de la fertilité : couverture des sols (vivante ou mulch, BRF), apport de matières organiques, légumineuses et agroforesterie,....

Propositions issues des discussions sur l'appui à l'agriculture biologique

- Mise en place d'un cahier des charges « bio » pour les filières porcine et bovine ;
- Mise en place d'un outil pour élaborer des recettes à base de produits locaux pour l'alimentation animale ;
- Accompagnement d'un projet de certification bio groupée de cocoteraies pour la mise en place d'une filière de Monoï bio ;
- Soutien à la communication pour la valorisation des produits bio en complément du plan Ambition Bio ;
- Soutien à la création de pépinières associatives, privées ou communales pour la multiplication de variétés diversifiées et adaptées au climat polynésien ;
- Accompagnement des producteurs pour trouver des solutions sur les emballages des produits bio autres que plastiques pour assurer la traçabilité.